



Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 213-19

Avis est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas que le règlement no. 213-19 modifiant le règlement de construction est entré en vigueur le 16 mai 2019 suite à l'émission du certificat de conformité de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 6^e jour de juin 2019.

Carole Hélie

Carole Hélie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10h00 et 11h00, le 6^e jour de juin deux mille dix-neuf ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de juin 2019.

Carole Hélie
Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ZONÉ
FIER**



Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 212-19

Avis est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas que le règlement no. 212-19 modifiant le règlement de zonage est entré en vigueur le 16 mai 2019 suite à l'émission du certificat de conformité de la MRC de Nicolet-Yamaska.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 6^e jour de juin 2019.

Carole Hélie

Carole Hélie,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 431 DU CODE)

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie, à l'endroit désigné par le conseil, entre 10h00 et 11h00, le 6^e jour de juin deux mille dix-neuf ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de juin 2019.

Carole Hélie
Carole Hélie, directrice générale et secrétaire-trésorière

ZONE
FIER